

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

Rappel des dates : Convocation : 26/06/2026 - Affichage : 26/06/2026

Le deux juillet deux mille vingt six, à dix huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente Le Landon de Le Breil sur Mérisse sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

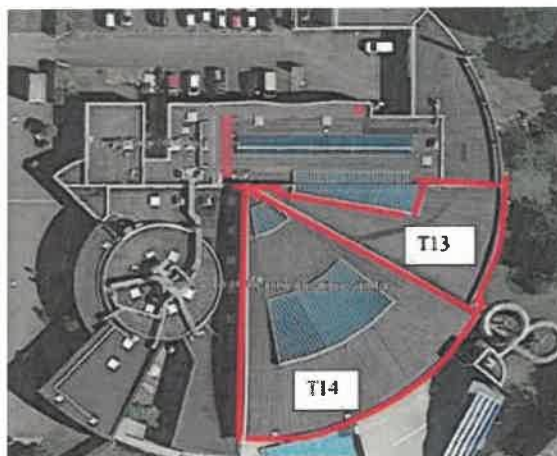
Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Communes	Délégués	Présents	Pouvoirs à :	Absents excusés
ARDENAY-SUR-MERIZE	Benoît LOUISE	X		
BOULOIRE	Yves DAGUENET			X
	Charlène PIE			X
CONNERRE	Olivier HEMONNET	X		
COUDRECIEUX	Tony FOULON	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	Vincent GODEFROY	X		
MAISONCELLES	Hervé CRAHÉ	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	Anthony TRIFAUT	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	Claudine OZAN		Tony FOULON	
SAINT-CELERIN	Jackie AÎNÉ			X
SAINT-CORNEILLE	Michel PRÉ	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	Jackie SURUT	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	Eric FROGER	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	Gaël LE CONTE		Vincent GODEFROY	
	Olivier RÉTIF	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	Claudia DUGAST	X		
SOULITRÉ	Stéphane LEDRU	X		
SURFONDS	Alain DUTERTRE	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Nathalie CHAILLOUX			X
TORCÉ EN VALLÉE	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	Pierre GALÉS	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
Conseillers en exercice	24	18	2	4

Objet : Attribution du marché de travaux – Réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture de Sittellia

Délibération n°2026-07-DB05

Des travaux de réfection des toitures du centre aquatique sont réalisés depuis plusieurs années, par tranche. La première publication d'un marché de travaux pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture mobile (T14) et de la partie fixe inférieure (T13) a été déclarée sans suite au regard des offres déposées (entre 467 735 € HT (561 282 € TTC) et 472 500 € HT (567 000 € TTC)).



Le montant prévu au budget 2026 étant insuffisant, un nouveau marché de travaux modifié a été publié le 04 juin, remise des offres le 24 juin.

Il ne concerne que la toiture mobile (T14), avec en option le changement des verrières, et en variante un autre système d'isolation.

Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à 80% par le Fonds de Relance de la Région et doivent être réalisés avant fin 2026.

Le Bureau Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les compétences déléguées au Bureau Communautaire par délibération du 09 avril 2026,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres présenté en séance,

Après en avoir délibéré, décide :

De retenir la variante Complexe NOFIX ACIER RW ALPHA SOUS ETN pour un montant en moins-value sur l'offre de base de - 45 000.00 € HT,

De retenir option suivante Verrières en BDL25 pour un montant de 40 350.00 € HT (dépose des verrières pour 3 350.00 € HT, fourniture et pose verrières BDL25 pour 37 000.00 € HT),

D'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise SOPREMA (agence de Champagné) pour un montant de 240 000.00 € HT soit 288 000.00 € TTC

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'exécution de ce marché de travaux

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau communautaire,

Le Président,

Anthony TRIFAUT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.